

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3298)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE25

présenté par

M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

TITRE

Après le mot :

« relatif »,

rédiger ainsi la fin du titre :

« à la prolongation de l'usage des néonicotinoïdes, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Un tweet de Macron le 27 novembre 2017, annonçait l'interdiction du glyphosate d'ici 3 ans. Nous l'attendons toujours. À la place, le Gouvernement prolonge l'utilisation des néonicotinoïdes ! Est-ce cela prendre la mesure de l'urgence écologique ?

En 2016, B. Pompili défendait avec force l'interdiction sans dérogation des néonicotinoïdes. Lors du projet de loi « Egalim » (2018), nous avons demandé l'interdiction du glyphosate et l'interdiction immédiate et sans dérogation de tous les néonicotinoïdes. B. Pompili, Laurence Maillart-Méhaignerie (nouvelle présidente de la commission Développement Durable) et Besson-Moreau (rapporteur du texte pour la commission Affaires Economiques) ont voté contre. Claire O'Petit (rapporteuse de la commission développement durable) était absente.